



COMMUNIQUE DE PRESSE

Lors de la session du 2 novembre 2009, le Conseil d'administration du Parc National des Pyrénées a nommé les 5 membres de la Commission d'Indemnisation des dégâts d'ours du Parc national des Pyrénées avec, comme nouveauté, la nomination de 5 suppléants :

- M. René Rose, suppléant M. Louis Carrère-Gée,
- M. André Berdou, suppléant M. Meyrand,
- M. Jean-Marc Prim, suppléant M. Bernard Souberbielle,
- M. Gérard Caussimont, suppléant M. Rodolphe Gaudin,
- M. Aubry, suppléant M. Alain Lescoules.

La Commission d'indemnisation des dégâts d'ours (CIDO) du Parc national des Pyrénées s'est réunie le vendredi 13 novembre à Oloron à 16 h 30.

L'ordre du jour était le suivant :

- l'élection du Président de la CIDO : Monsieur René ROSE est élu président,
- le barème 2009 : la composition de la nouvelle commission d'indemnisation des dégâts d'ours du PNP n'ayant été adoptée que le 2 novembre dernier, les membres de la CIDO ont reconduit le barème 2008 pour l'année 2009 en ce qui concerne l'indemnisation des dommages occasionnés par l'ours sur le territoire du Parc National des Pyrénées, comme l'a fait le préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet coordonnateur du massif des Pyrénées en date du 13 octobre dernier,
- un règlement intérieur propre à la CIDO a été discuté en séance et sera adopté lors du Conseil d'Administration le 19 décembre prochain,
- le bilan des dossiers 2009 : 8 constats ont été instruits sur la zone du Parc National des Pyrénées :
 - ▶ 2 dossiers en vallée d'Aspe et 6 dossiers dans les Hautes-Pyrénées : dont 3 dossiers imputables (1 en vallée d'Aspe et 2 en vallée de Cauterets)
 - ▶ et 5 dossiers incertains (1 en Aspe et 4 dans les Hautes-Pyrénées).

▶ Après examen des constats des agents du Parc National des Pyrénées, la commission d'indemnisation des dégâts d'ours a décidé d'indemniser les 5 dossiers incertains.

Le montant global des indemnisations des 8 dossiers s'élève à la somme de 17500,37 €.